

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 1^{er} novembre 2016 à 20 h à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
Madame Myleine Gauthier conseillère, siège no. 2
Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
Madame Marie-France Dupont conseillère, siège no. 4
Madame Francine Bezeau conseillère, siège no. 5
Monsieur Robin Deschênes, conseiller, siège no. 6, est absent.

**Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.
Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.**

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-11-206 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Sel Warwick Inc – Achat sel à glace
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

Adoptée

2. SEL WARWICK INC – ACHAT DE SEL À GLACE

16-11-207 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de cent (100) tonnes de sel à glace en vrac, au montant de 115.\$/tonne, pour une dépense maximale de 11 500.\$, taxes en sus.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

16-11-208 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20h, l'ordre du jour étant épuisé.


Alain Carrier, maire

Adoptée


Yves Banville
Directeur général & Secrétaire-trésorier

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Alain Carrier, maire